



SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON

Conseil Syndical du 8 janvier 2019

Votants présents :

Mme Marie LARRUE, Mme Cécile SAINT-MARC, Mme Sophie PIQUEMAL, M. Jacques CHAUVET, M. Jean-Jacques EROLES, M. Jean-Guy PERRIERE, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Jean TOUZEAU.

Assistaient à la réunion :

M. Eric COIGNAT, M Gérard GLAENTZLIN,

Président de séance :

M. Jean TOUZEAU

Secrétaire de séance :

M. Jacques CHAUVET

Assistaient également à la réunion :

Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), M. Cyril CLEMENT (SMPBA), Mme SURAULT (SMPBA), M Bruno SAVY (SMPBA).

- **Délibération n° : 41-2018**
- **Objet : DM3 Budget 2018.**

Le Conseil Syndical du SMPBA réuni ce jour, mardi 8 janvier 2019, au Domaine de Certes à Audenge approuve à l'unanimité la présente délibération.

SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON
Conseil Syndical du 8 janvier 2019

- **Délibération n°: 41-2018**
- **Objet : Décision Modificative n°3 - Budget primitif 2018**

Le conseil syndical du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon a voté le budget primitif le 16 janvier 2018 qui avait fait l'objet d'une délibération sous le numéro 04-2018.

Un budget supplémentaire a été voté le 24 avril 2018 (délibération 19-2018) notamment suite à l'affectation des résultats de l'année 2017.

Une décision modificative a ensuite été votée le 10 juillet 2018 (délibération 30-2018). Elle avait pour objectif de prendre en compte les transferts des budgets annexes « Ports et Littoral » des communes de Lanton et d'Arès au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon.

Une seconde décision modificative a été votée le 3 octobre 2018 (délibération 39-2018). Elle avait pour objectif de prendre en compte le résultat du budget annexe portuaire de la commune d'Andernos-les-Bains. Des ajustements à la marge ont également été réalisés à cette occasion.

La présente délibération consiste à approuver la décision modificative n°3 du budget primitif 2018. Le Syndicat Mixte a récupéré les différents emprunts des communes. Ces emprunts ont fait l'objet d'avenants de transfert. Au moment de l'établissement du budget 2018, les éléments financiers afférents n'étaient pas tous connus. La ligne budgétaire concernant le remboursement des intérêts de l'emprunt a, ainsi fait l'objet d'une estimation. Compte tenu des derniers tableaux reçus en octobre et novembre 2018, il s'avère nécessaire d'abonder cette ligne pour un montant de 9000 € supplémentaire.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte a reçu en transfert la station d'avitaillement de fontaine (délibération 32-2018 du 3 octobre 2018). Les recettes issues de cette station n'étaient pas connues. Aujourd'hui, sur l'année 2018, le montant des recettes s'élève à 18 850.94 € qu'il convient d'affecter au budget syndical.

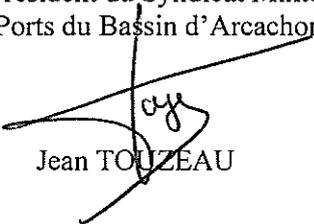
Décision :

Le conseil syndical du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon réuni le 8 janvier 2019 décide :

- De voter la DM n°3 du budget primitif 2018 telle que présentée en annexe ;
- De donner mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Fait et délibéré à Audenge, le 8 janvier 2019.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon


Jean TOUZEAU